

**Réunion du groupe « hébergement – logement »**

**Réunion à la Fondation Abbé Pierre – Boutique Solidarité**

Mardi, 16 juin 2015

Présents : Malika TOUNSI de MdM, Cécile BOUTALI et Martine HOERNER de la FAP, Geneviève GRETHEN de la Ligue des Droits de l'Homme, Claude DURAND de Habitat – Humanisme et du nid, Pascale HECKEL- CHALET, AS à l'hôpital de Jury- Christophe DEBRIN des Centres Sociaux de Borny, Alyette BAUCART, infirmière à l'hôpital de jury, Danielle CHOIGNOT du CASAM, Marine VICK stagiaire au CCAS- Hélène Leclerc, coordonnatrice du réseau.

Martine HOERNER reprend les propositions faites lors des assises de la solidarité pour engager les démarches de mise en œuvre.

**I - Domiciliation administrative**

**PROPOSITION**

Pour la Moselle, il semble **indispensable que quelques associations retrouvent cet agrément** de domiciliation administrative.

**REPOSE INSTITUTIONNELLE**

*Au 1<sup>o</sup> mai, l'agrément sera donné à toutes associations pour les personnes dont elles s'occupent. Domiciliation*

- *La domiciliation est une étape primordiale pour l'accès aux droits*
- *Une expérimentation va être mise en place. Vont faire la domiciliation:*
- *La PADA pour les demandeurs d'Asile*
- *L'UDAF pour les personnes éligibles au RSA*
- *Le Point d'accueil et d'écoute jeunes pour les jeunes*
- *Fondation Abbé Pierre pour les ressortissants de l'union Européenne*
- *Le CCAS pour les autres publics*

Il y a eu une réelle avancée au niveau de la domiciliation, puisque avant le mois de mai, seul le CCAS pouvait domicilier.

Toutefois, le problème demeure pour les déboutés du droit d'asile : seul le CCAS pourrait les domicilier si on se réfère aux décisions de la DDCS (voir ci-dessus). Il semble que ce ne soit pas le cas.

Danielle CHOIGNOT verra cette question, au CASAM, avec les personnes à l'accueil.

En ce moment, le Casam fait remplir un formulaire par lequel les personnes demandent à recevoir leur courrier à l'adresse postale du Casam.

## **II - Hébergement- logement – Proposition 1 :**

**Favoriser la sous-location avec bail glissant et soutenir les AIVS existantes,** afin de pouvoir proposer des solutions de logement aux personnes qui se retrouvent en Centre d'Hébergement ou en hôtel, par défaut.

Débat sur les difficultés à avancer sur ce sujet étant donné la « frilosité » du département et de la DDCS.

Claude Durand rend compte de l'activité d'Habitat et humanisme dans ce domaine et du travail avec les AIVES.

HH, ce sont 450 logements sur la Lorraine.

Le problème serait de trouver comment ouvrir sur le parc privé, mais il faut trouver des bailleurs...A savoir que la DDCS n'a pas utilisé la totalité du budget autorisé.

Sur le territoire, le conseil départemental ne fait du bail glissant que sur du logement public et en petit nombre.

Un bail glissant est nécessairement une mesure transitoire.

Le bail glissant peut intéresser aussi des familles qui n'ont pas de réserve pour payer les frais de caution et les mois d'avance ou des personnes qui logent chez des amis.

Aide au logement des jeunes .La FAP a constitué un groupe avec les CLAJ de Thionville et de Metz pour travailler sur le logement des jeunes sans ressources.

Deux exemples :

- A Metz : opération « un toit pour un emploi ». Le CLAJ avance le dépôt de garantie et éventuellement le 1<sup>o</sup> mois de loyer pour des jeunes actuellement au Foyer des Jeunes Travailleurs.

Sont prévus jusque 500 euros pour un jeune. Cela fonctionne. Le partenariat avec le FJT est très positif (observatoire, avoir quelqu'un comme accompagnant), Mais Il ne faut non plus oublier les jeunes en couple.

- La FAP sur Mulhouse développe des appartements pour jeunes sans ressources. Cela permet à chaque jeune de se poser, avec possibilité de bail glissant. Mais souvent les jeunes ne veulent pas rester dans les logements. Ce qui est important, c'est l'adhésion du jeune.

Voir la proposition d'Alexis, responsable du Secours Catholique, de reprendre ce qui se fait à Rennes : immeubles en cours de réaffectation mis à disposition par des bailleurs privés.

Martine doit se rendre à Rennes pour rencontrer des associations. Elle nous en parlera lors de la prochaine réunion.

\*\*\*\*\*

## **Hébergement- Logement - PROPOSITION 2**

**Un lieu d'accueil type HCR**, agissant comme un sas d'orientation à l'arrivée des personnes sur le territoire français.

- La DDCS n'est pas favorable à cette proposition  
Quelques chiffres :
  - 1 694 personnes hébergées en 2014
  - 213 personnes déboutées du droit d'asile
  - Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars : 1 533 personnes nouvelles hébergées
  - 85 personnes primo- arrivantes au mois de mai
- Les sites militaires ont déjà été mobilisés pour l'accueil des demandeurs d'Asile.
- La DDCS se dit prête à accompagner la réflexion sur la mobilisation des locaux vides qui vont changer de destination.

A Metz, des demandeurs d'asile se sont installés au bord de la Moselle.

- En prévision de la réunion d'aujourd'hui, la FAP est allée faire le point dans ce campement avec un traducteur : 15 personnes dont 9 hommes seuls et 2 couples et une femme seule avec sa fille majeure.
- Ce sont des personnes albanaises et kosovares
- Sur ce lieu, il y a des gens qui se réinstallent .Cela tourne. mais il y a toujours quelqu'un.
- Les personnes ne dorment pas là tout le temps .
- Certains hommes seuls sont là depuis 3 ou 4 mois .
- Il y a un mois, 19 personnes avaient été recensées
- Se pose un pb d'hygiène et d'accès à l'eau.
- Il y a eu 60 arrivées ce mois- ci, donc beaucoup ont été logés
- **Une demande concernant l'accès à l'eau et les sanitaires va être faite à la DDCS et à la ville.( voir courrier joint)**

**La prochaine réunion aura lieu en septembre. Sera invité un représentant de la CAF.**